

PV CA du 26-4-21

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 26.04.2021

Présents : A.-M. HABETS, M. FORGET, R. GRUSELIN, L. HAAGER, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusée : S. LAURENT, F. WINAND

1. PREPARATION DE LA REUNION GENERALE DES CLUBS.

a) Contrairement à ce qui était indiqué dans le planning des réunions en début de saison, la réunion générale des clubs n'aura pas lieu le mardi 18.05 mais bien le mercredi 26.05.2021.

b) Celle-ci se déroulera soit en présentiel, soit par vidéoconférence en fonction des protocoles qui seront en vigueur alors.

c) Si celle-ci se déroule en présentiel, le lieu vous sera communiqué en temps utile et il sera demandé qu'un seul représentant par club soit présent.

d) Pour ce qui concerne l'organisation de la prochaine coupe provinciale ainsi que des prochains championnats, tant que les formulaires avec les desideratas des clubs ne sont pas rentrés, nous sommes dans l'impossibilité de nous prononcer.

2. COMMISSION TECHNIQUE.

a) Suite à l'absence prolongée de la responsable de la commission, M. Forget va reprendre le rôle administratif. S. Laurent continuera à jouer son rôle actuel et A. Capitaine le volet sportif en tant que directeur technique.

b) Lors du précédent CA, il avait été évoqué le problème de l'assurance des jeunes non porteurs d'une licence. Cependant, vu l'absence d'activités, ce problème a quelque peu été reporté, sans toutefois l'abandonner.

c) Concernant le stage BDK en Espagne, les contacts ont été maintenus avec la société. Toutefois, comme il est impossible de se rendre en Catalogne actuellement, nous ne sommes pas en mesure pour l'instant d'affirmer que ce stage sera maintenu. Mais les espoirs sont grands.

3. TRESORERIE.

a) Vu l'absence de facturation, les mouvements de trésorerie se sont avérés très rares en cette période de Covid 19.

b) De ce fait, la situation reste saine.

4. BEACH-VOLLEY.

a) 6 endroits sont prévus pour l'organisation d'une manche du championnat de beach-volley : Neufchâteau, Libin, Bouillon, Houffalize, Nobressart et Toernich.

b) Le CA demande que soient fixées les dates de ces différents tournois de manière à être prêt au cas où cette compétition pourrait se dérouler.

5. STATUTS ET REGLEMENTS.

- a) Dans cette partie de l'ordre du jour, est abordé un point relatif au « Loisir ». Il semblerait en effet que le matricule du club « Luxembourg » doit être modifié.
- b) Même avec un nouveau numéro de matricule, les tarifs de l'affiliation ne changeront pas. Cela reste du loisir.
- c) Le règlement provincial est le seul compétant dans le cadre du championnat provincial.
- d) Si des modifications aux statuts et/ou au R. O. I. de la FVWB sont votés lors de la prochaine AG, notre responsable des statuts et règlements procédera à une comparaison avec nos règlements provinciaux pour savoir s'il y a lieu d'y apporter des modifications.
- e) Pour la saison 2021-2022, tous les participants à une compétition provinciale seront munis d'un récipient à leur nom (voir règlement de la compétition).

6. ASSEMBLEE GENERALE DE LA FVWB.

- a) Les représentants de la province à l'AG de la FVWB du 15.05.2021 seront : M. FORGET, L. HAAGER, A.-M. HABETS, R. GRUSELIN, B. VALENTIN et G. BURTON.
- b) Comme une réunion des représentants avait déjà eu lieu pour étudier les propositions de modifications aux R. O. I. de la FVWB et pour prendre position quant au vote, et que suite au report de l'AG, de nouvelles propositions ont été introduites, le CA demande au responsable des statuts de voir si ces nouvelles propositions pourraient avoir une incidence sur les décisions qui avaient été prises antérieurement et de nous le faire savoir au moment du vote.

7. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 27.02.2021 est approuvé.
 - b) Pour ce qui concerne la dette d'Erezée, le secrétaire explique pourquoi notre compagnie d'assurance n'a pas été plus loin dans la démarche. C'est dû au fait que les conditions relatives à la protection des assurés n'apparaissent pas dans ce cas de figure et qu'elle n'était intervenu qu'à titre informatif. Le CA, après discussion, décide d'entamer une procédure en justice (justice de paix) après avoir effectué un nouveau rappel aux intéressés.
 - c) Dans le cadre d'un dossier pour lequel le CA estimait qu'un club n'avait pas respecté les protocoles en vigueur pour la réalisation de leurs activités, et pour lequel il avait adressé une information à la FVWB, le CA a pris connaissance de la réponse fournie par la FVWB après que celle-ci ait reçu les explications du club concerné, prend acte et se range de son côté.
 - d) Le secrétaire informe le CA qu'il n'a reçu qu'une seule candidature à la présidence du comité juridique de 1ère instance pour la province de Luxembourg en la personne de Yves MEUREZ de LA ROCHE-en-ARDENNE. Il est donc coopté jusqu'à la prochaine AG provinciale.
 - e) Le responsable des « Loisir » demande si la province a reçu quelque chose pour les affiliés loisir, étant donné qu'une rétrocession est prévue pour tous les affiliés. Le trésorier n'a malheureusement rien vu.
- Fin de la réunion : 22h35